

Système d'Information
Et de communication administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservé au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendus par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Télécommunications
Domaine de la prestation : Services de la Télécommunication
Objet de la prestation : Services du centre d'appel GSM (1198)

Conditions d'obtention

Avoir un abonnement au réseau GSM.

Pièces à fournir

Par appel téléphonique au centre d'appel 1198.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Appeler le centre d'appel au 1198 - Prendre en charge le client - Vérifier l'identité de l'appelant - Communiquer à l'abonné les informations demandées et disponibles	- L'abonné - Le centre d'appel	Immédiatement

Lieu de dépôt du dossier

Service : Centre d'appel 1198

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Par appel téléphonique au centre d'appel 1198

Délai d'obtention de la prestation

Immédiatement

Références législatives et / ou réglementaires

Code des Télécommunications approuvé par la loi N° 2001-1 du 15 janvier 2001.

Système d'Information
Et de communication administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservé au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendus par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Télécommunications
Domaine de la prestation : Services de la Télécommunication
Objet de la prestation : Horloge parlante (en langue arabe 1299 - en langue française 1291)

Conditions d'obtention

Par appel téléphonique.

Pièces à fournir

Aucune

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
Pour l'obtention de l'horaire en : * Arabe, appeler le 1299 * Français, le 1291	- Demandeur - Serveur vocal	Immédiatement

Lieu de dépôt du dossier

Service : Par appel Téléphonique.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Par appel Téléphonique

Délai d'obtention de la prestation

Immédiatement

Références législatives et / ou réglementaires

Code des Télécommunications approuvé par la loi N° 2001-1 du 15 janvier 2001.